

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 15 – REPRESENTES : 9.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENTS : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

OBJET :	<i>Stade d'athlétisme Colette BESSON : échange de terrains entre la Commune et la Communauté de Communes de la Région de Blain.</i>
----------------	---

N° 2017 / 06 / 06

Considérant que la construction du stade d'athlétisme Colette BESSON par le Pays de Blain s'est réalisée sur un terrain appartenant pour partie à la Commune de Blain,

Considérant que cette réalisation s'est faite d'un commun accord,

Considérant qu'il y a lieu de clarifier les propriétés respectives par rapport à un état de fait,

Considérant parallèlement l'intérêt pour la Commune de conforter l'emprise du chemin rural bordant le stade dans sa partie Nord-Est,

Considérant qu'un oubli de parcelle (AN 504) est apparu dans la délibération du 26 Juin 2014 approuvant l'échange de terrains entre la Commune de BLAIN et la Communauté de Communes de la Région de Blain,

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Région de Blain de régularisation de l'emprise du stade,

Vu les avis favorables de la Commission Urbanisme-Agriculture-Travaux en date des 12 Juin 2014 et 13 Juin 2017,

Vu l'estimation du Domaine,

Vu la délibération municipale du 26 Juin 2014,

.../...

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'échange, sans soulte, entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et la Commune de BLAIN sur les bases suivantes :

- *Cession par la Commune des parcelles cadastrées section AS numéro 457 (anciennement 90p) d'une surface de 2.604 m² et section AN numéro 504 (anciennement AN 443p) pour une surface de 4.592 m²*
- *Cession par le Pays de Blain de la parcelle cadastrée section AS numéro 459 (anciennement 374p) d'une surface de 546 m².*

DIT que les actes seront reçus en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,

PRECISE que l'ensemble des frais inhérents à cet échange sera supporté par la Communauté de Communes de la Région de Blain,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Juillet 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170630-CM-2017-06-06-
DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception préfecture : 03/07/2017